



Le mardi 31 octobre 1939 vers 9 heures et demie, Fernand Rion, jeune homme de 16 ans, qui avait été conduire à cheval un râteau-fane au Courtil, lieu-dit au nord d'Ansart avant la côte de Grimaudé, revient tranquillement à la ferme à Ansart, rue du Centenaire (actuellement Gigi-Lequeux)en suivant la grand'route Marbehan —Tintigny. Alors qu'il passe à hauteur de la chapelle des fusillés du 22 août 1914, un camion automobile de l'entreprise Antoine de Marbehan, chargé de bois, arrive en sens opposé. Le cheval, que Fernand tient par la bride, en apercevant le véhicule, donne des signes de frayeur. Au moment du croisement, la bête tourne brusquement le derrière vers le centre de la route, et, vraisemblablement touchée par les bois qui dépassent le côté du camion, rue et donne un violent coup de pied dans la carrosserie. De ce fait, le malheureux cheval, fortement blessé au membre postérieur droit, ne peut plus poser la patte par terre. C'est avec beaucoup de difficultés que Fernand, lui-même en pleurs et désemparé, le ramène à l'écurie.

Sylvain Rion, père de Fernand et propriétaire du cheval blessé, après avoir rassuré son fils et prodigué les premiers soins à l'animal, se rend vers 14 heures au bureau de la brigade de gendarmerie de Tintigny, situé à Ansart, à quelques pas de chez lui (actuellement rue du Chapon). Sylvain Rion souhaite rapporter l'accident qui n'avait fait l'objet d'aucune constatation. En effet, le conducteur du camion, Georges Cadet, de Marbehan, s'il s'était bien arrêté après le heurt du cheval, avait immédiatement poursuivi sa route après avoir constaté que son véhicule ne présentait aucun dégât.

Au cours de l'enquête, les gendarmes Joseph Dethise et Joseph Crucifix procèdent à l'audition des deux protagonistes dont les versions divergent sur des points essentiels. Fernand Rion déclare qu'il se tenait à hauteur de la tête du cheval qu'il conduisait par la bride et à droite. Il précise aussi que le camion roulait au milieu de la route et assez vite. En revanche, le chauffeur du camion affirme pour sa part, que le jeune cultivateur marchait trois mètres derrière le cheval et qu'il le conduisait par la guide. Georges Cadet ajoute qu'il roulait à environ 35 à 40 km/h et qu'il tenait parfaitement sa droite. Les parties sont en désaccord sur un autre point : la position du camion lorsque le cheval a relevé brusquement la tête en manifestant un signe de frayeur. Fernand Rion situe le camion à 10 mètres du cheval tandis que Georges Cadet parle d'une distance de 2 mètres. C'est un élément capital. En effet, l'article 69 du code de la route du 1^{er}

février 1934 impose au conducteur d'une automobile de ralentir et d'arrêter sa marche à l'approche d'un cheval qui montre des signes de frayeur. Il est évident que si le cheval de Rion a été pris de panique lorsque le camion se trouvait à seulement 2 mètres de lui, le chauffeur Cadet ne pouvait immobiliser son véhicule, lourdement chargé, sur une aussi courte distance.

Le lendemain de l'accident, le mercredi 1^{er} novembre 1939, le vétérinaire de Tintigny, Octave Sauboin, est appelé par Sylvain Rion pour examiner le cheval qui semble toujours souffrir atrocement. Le vétérinaire constate la lésion au membre postérieur droit et l'inaptitude du cheval à tout travail. Il donne les meilleurs soins possibles à l'animal accidenté tout en émettant les plus grandes réserves pour son usage futur. Le samedi suivant, l'état du cheval empirant toujours, le vétérinaire est rappelé à la ferme Rion pour établir un rapport à l'intention des assurances, en présence de deux experts du village, les cultivateurs Anatole Bradfer et Ernest Jacquet, eux-mêmes propriétaires de chevaux. Le 6 novembre 1939, le vétérinaire Sauboin examinant le cheval pour la troisième fois de la semaine, conclut à son inaptitude définitive à tout service et à son abattage d'urgence en vue de garder un peu de valeur à la viande.

La perte du cheval de trait représente pour Sylvain Rion un préjudice considérable. Celui-ci s'élève exactement à 5080 francs, soit la valeur de l'animal, 6000 francs, diminuée de la valeur de la dépouille, 1005 francs, et augmentée de la note du vétérinaire Sauboin, 85 francs.

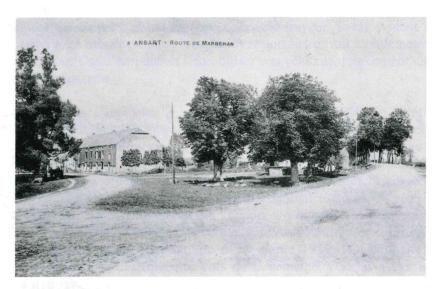
Les compagnies d'assurances, L'Abeille pour Sylvain Rion et L'Escaut pour l'entreprise Antoine, ne s'accordant pas sur les responsabilités de l'accident, l'Officier du Ministère public, Camille Claude, cite devant le Tribunal de police du canton d'Etalle le jeune Fernand Rion et Georges Cadet. Il est reproché au premier cité d'avoir circulé avec un cheval de trait non accompagné de convoyeurs en nombre suffisant pour le maîtriser de façon que cet animal n'ait pu provoquer d'accident ni entraver la circulation. Quant au second cité, G. Cadet, il est poursuivi pour ne pas s'être arrêté lors du croisement du cheval effrayé et pour ne pas avoir cédé la moitié de la chaussée à l'usager Rion venant en sens inverse.

La première audience du tribunal se tient le samedi 3 février 1940 au matin. Interrogé par le juge de paix, Jules Biermez, Georges Cadet nie les préventions. Il confirme en tous points sa déclaration à la gendarmerie. Il ne roulait pas vite et serrait bien sa droite. Il persiste à dire que « le fils Rion tenait son cheval par la guide. S'il l'avait tenu par la bride, l'accident ne se serait pas produit car le cheval n'aurait pu se retourner vers la gauche ». Fernand Rion n'étant pas personnellement présent à l'audience (il était représenté par un avocat d'Arlon), l'affaire est reportée à l'audience du samedi 17 février 1940 pour qu'il puisse être directement interrogé par le juge.

Cintigny le 4 novembre 1939

Je soussigne 6. Lawboin Di veterinaire a Vintigry declare avoir examine le cheval de Men Tylvain Roion à Knoard accidente par le carrion du scieur Pontoine de Marbehan Le cheval en question est actuellement prive de l'inage du membre portrieur droit suite à une rupture musculaire et nerveuse. L'évolution de cet accident impose un pronostie des plus réserve jour l'usage de l'animal Hest inutilisable actuellement. Voici le signalement du cheval: cheval indigene sous post but ordinaire relotte en tête, deux balganes porterieures. La valeur marchande de l'animal est 6.000 fr Reservet of cocquet & my

- L'attestation manuscrite du vétérinaire Octave Sauboin datée du 4 novembre 1939, décrit et évalue la valeur du cheval accidenté de Sylvain Rion. Le document est cosigné par deux habitants d'Ansart, Anatole Bradfer et Ernest Jacquet, élevés au rang d'experts en leur qualité de propriétaires de plusieurs chevaux -



- La route provinciale Tintigny – Marbehan d'où se détache, à gauche, la route conduisant au centre du village. L'accident se produit sur la chaussée principale, dans la ligne droite qui succède à la courbe à gauche, visible en arrière-fond -



- La rue du centenaire à Ansart. A gauche, partiellement cachée par la fontaine monumentale, la ferme de Sylvain Rion et Clothilde Renauld. La ferme attenante est celle de Norbert Pireaux et Marie Rion -

Entendu par le juge de paix lors de cette seconde audience, Fernand Rion répète qu'il tenait le cheval par la bride lorsque celui-ci s'est retourné en se cabrant. Il ajoute que Cadet ne tenait pas la droite de la route avec son véhicule mais bien son milieu.

Après cet interrogatoire, le juge de paix appelle le témoin Jules Guiot, cultivateur de 38 ans, demeurant à Ansart, rue du Chapon, à côté de la gendarmerie. Jules Guiot ne vit pas seul dans sa demeure. Depuis la mobilisation de l'armée en août 39, il héberge les 4 gendarmes supplétifs qui sont venus renforcer la brigade de Tintigny (cfr Vivier n° 25, p.17). J.Guiot n'a pas été témoin direct des faits mais il a recueilli les confidences de Fernand Rion quand celui-ci ramenait à la ferme le cheval blessé. Voici ce témoignage : « Je jure de dire toute la vérité. Je le jure, ainsi m'aide Dieu (selon la formule sacrée en usage dans les cours et tribunaux jusqu'à la réforme de 1974). Je suis rentré au village d'Ansart presque en même temps que Fernand Rion avec son cheval. J'avais vu partir le fils Rion avec un râteau-fane une demi-heure auparavant. Son cheval boitait lors de sa rentrée. J'ai cru qu'il s'était piqué. M'étant approché du fils Rion, celui-ci, qui pleurait, m'a dit : " Mon cheval s'est flanqué dans une auto ; je me suis garé lors du croisement; le cheval a eu peur, s'est retourné et a donné une ruade dans l'auto. Je le tenais par la bride". En ma présence, le fils Rion a fait la réponse suivante à sa mère (Clotilde Renauld) qui le questionnait sur les circonstances de l'accident: " L'auto n'allait pas vite. J'ai eu peur qu'elle n'aille dans les arbres tellement elle tenait sa droite. Le cheval s'est retourné, a reculé et rué". C'est moimême qui ai dégarni le cheval de Rion ».

Comme nous allons le voir, ce témoignage sera déterminant dans le déroulement de cette délicate affaire.

Le 2 mars 1940, au terme d'un jugement longuement motivé, le juge Biermez acquitte les deux prévenus. En ce qui concerne, Fernand Rion, le magistrat estime qu'il n'y a rien à lui reprocher, un seul convoyeur par animal paraissant constituer, sauf dans des cas exceptionnels, une garde suffisante. En ce qui concerne le second prévenu, le juge retient que le cheval n' a manifesté sa frayeur en relevant la tête, qu'au moment où Cadet allait immédiatement le croiser, et que celui-ci a aussitôt freiné et s'est arrêté une vingtaine de mètres plus loin ce qui prouve une vitesse modérée, d'autant que son camion était à pleine charge. Quant à la contravention pour conduite au milieu de la chaussée, qui était aussi reprochée à Georges Cadet, le juge la dit non établie en rappelant que le témoin Guiot a declaré sous serment que Fernand Rion avait dit à sa mère, en sa présence, que Cadet roulait doucement et tenait son extrême droite. Aucune condamnation n'étant prononcée à charge de Georges Cadet, la réclamation de Sylvain Rion est rejetée. Il ne sera pas indemnisé pour la perte de son cheval.

Sylvain Rion est décédé le 15 décembre 1950 à Ansart. Son fils Fernand Rion a épousé Marie-Thérèse Bastien. Le couple n'a pas eu d'enfant. Fernand est resté cultivateur et bûcheron jusqu'à sa mort, à Ansart, le 18 mai 1991.

Journal de campagne de François Lahure

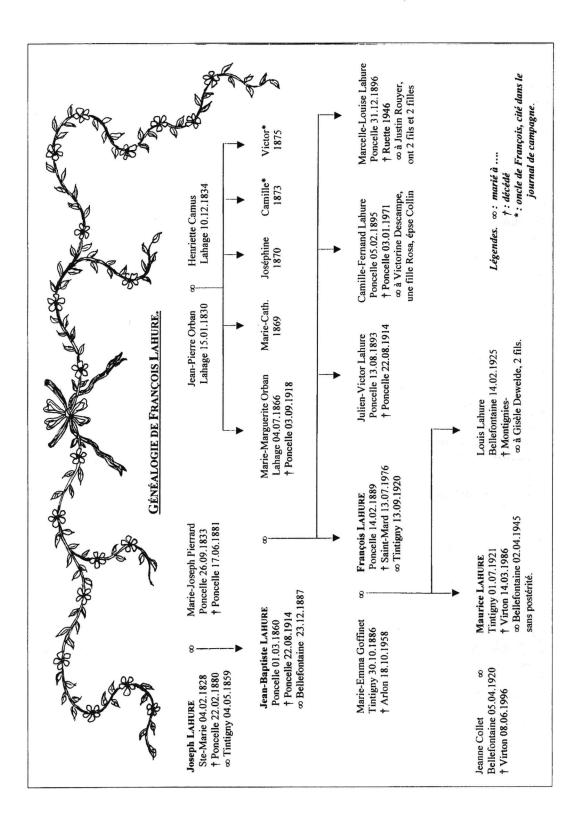
4ème partie : Jours de paix.

Dans le précédent numéro du *Vivier* nous avons relaté l'offensive des Alliés durant l' automne 1918, offensive qui perce le front et met fin à la première guerre mondiale.

La signature de l'Armistice ne signifie pas que les miliciens peuvent rejoindre leur foyer. L'armée belge doit en effet conserver tous ses effectifs jusqu'à la cessation complète de l'état de guerre avec l'Allemagne. Le 11 novembre 1918, c'est loin d'être le cas...Selon les clauses du traité d'Armistice, les troupes alliées doivent poursuivre leur avance en territoire allemand et occuper la rive gauche du Rhin. La 4ème zone d'occupation du pays rhénan est confiée à la Belgique. En décembre 1918, la 4ème division d'armée, à laquelle François Lahure appartient, reçoit l'ordre de s'installer dans la région d'Aix-la-Chapelle. Elle y restera jusqu'à la relève en mars 1919. François Lahure ne participe pas à cette mission. Vu son état de santé il reste en garnison à Malines, aspirant à être enfin démobilisé après quelque 60 mois passés sous les drapeaux. Hélas, la démobilisation des troupes se fait très lentement, au comptegouttes, en commençant par les plus anciennes classes (1899 et antérieures) et au fur et à mesure de l'incorporation des nouvelles classes (1914 et suivantes). Finalement, durant l'été 1919, la classe 1909, celle dont relève François Lahure, est mise en congé sans solde puis en congé illimité. François peut retourner vivre à Poncelle, auprès des siens, du moins ceux qui restent en vie après la catastrophe du 22 août 1914. François a 30 ans. Il avait quitté sa Gaume natale à l'âge de 25 ans. Dans l'intervalle il a perdu ses deux parents et son frère Julien, comme indiqué sur l'arbre généalogique ci-contre.

Rendu définitivement à la vie civile, François Lahure reprend son service aux Chemins de fer, à la gare de Virton - Saint-Mard. Il y exerce le métier d'accrocheur. Comme le nom l'indique, l'accrocheur est l'agent qui accroche (et décroche) les wagons pour former des rames complètes selon leur destination. Il participe au triage des wagons. A Saint-Mard, comme dans tous les centres de triage, des rames composées de wagons ayant diverses destinations entrent en gare. Les wagons doivent être séparés et, par un système d'aiguillages plus ou moins complexe, doivent être poussés sur l'une ou l'autre voie du faisceau de triage où des nouveaux convois sont formés en fonction de leur destination. C'est un travail harassant, dangereux et astreignant car les trains se succèdent à une cadence infernale.

Au début des années '20, la gare de Saint-Mard compte 11 voies de triage, 3 voies



pour le parc à charbon (c'est l'époque de la traction vapeur), 8 voies pour la remise des locomotives (les ateliers de réparation), 6 voies de réception des convois et 4 voies principales. François Lahure parcourt de long en large l'ensemble du site pour s'occuper des centaines, voire des milliers de wagons de marchandises qui entrent et sortent chaque jour de cette gare de triage.

Vers 1924 il apparaît clairement que les installations ferroviaires de Saint-Mard deviennent trop petites pour absorber le trafic marchandises sans cesse croissant. L'Administration des Chemins de fer de l'État (la SNCB n'existe pas encore, la société n'est constituée que deux ans plus tard, en 1926), décide de créer une nouvelle gare de formation avec un atelier de réparation à Latour. Les travaux dureront plusieurs années et nécessiteront l'emploi de centaines de travailleurs. En 1929 le nouveau complexe de Latour est opérationnel. Comme beaucoup de collègues cheminots, François Lahure est transféré de Saint-Mard à Latour, où il obtient une nouvelle affectation : manœuvre d'entretien du matériel roulant. Précisément, François Lahure est occupé au nettoyage des locomotives à vapeur. C'est un métier pénible mais tout de même moins dur que celui d'accrocheur qu'il exerçait auparavant.



Lorsqu'il prend nouvelles ses fonctions à Latour, François Lahure est un homme marié, père de deux enfants. François a épousé en 1920, Marie-Emma Goffinet, originaire de Tintigny. Comme les Lahure, la famille Goffinet a été extrêmement éprouvée par la guerre. Trois frères de Marie-Emma, Joseph, Justin et Siméon ont été fusillés le 22 août 1914. Un quatrième frère, Gustave, a participé, comme François Lahure, à toute la guerre 14-18. Les deux hommes étaient d'ailleurs de la même classe pour être nés tous les deux en 1889. (Pour une biographie de la famille Goffinet. Cf., Vivier aux Joyaux, n°5, p. 5 à 9). Cette souffrance partagée et cette douleur commune ont sans rapproché les fiancés. Marie-Emma Goffinet met au monde un premier fils le 1er juillet 1921 prénommé Maurice. En 1924, le jeune couple s'installe à Bellefontaine, rue de la Station 50. actuellement chez Francis Monhonvalle

rue de la Gaume, 203. Un second fils, Louis, naîtra à Bellefontaine, le 14 février 1925.

Comme nous l'avons déjà dit, c'est en 1929, précisément le 11 novembre que François Lahure rejoint son nouveau service à Latour. La gare de Virton - Saint-Mard était déjà une station importante. Celle de Latour l'est plus encore avec ses nombreux faisceaux : 32 voies côté "frontière" et 30 voies côté "intérieur du pays" constituent la gare de formation et de triage. Une soixantaine de locomotives à vapeur sont en activité dans tout le complexe. François est chargé de leur nettoyage. Il y a bien sûr le nettoyage des boues collées au châssis et le nettoyage du foyer, de la grille et du cendrier qui sont énergiquement frottés pour enlever tous les déchets, cendres et mâchefer et assurer un feu optimal dans la locomotive à vapeur. Il y a surtout le nettoyage de la chaudière, des tubes bouilleurs et de la boîte à fumée auxquels il faut prêter grande attention. Si le travail n'est pas bien réalisé la machine encrassée fonctionne mal ou ne fonctionne pas du tout par manque de pression dans la chaudière.

Une locomotive doit aller au nettoyage toutes les 5 semaines, parfois moins, selon le type de locomotive et le nombre de kilomètres parcourus. Même si la crise économique des années '30 ralentit l'activité ferroviaire, le travail ne manque pas pour François Lahure vu le nombre de locomotives en service au dépôt de Latour.

La famille Lahure va connaître dans les années suivantes tous les événements, heureux ou malheureux, qui jalonnent des vies bien actives.

En 1940, quand la guerre devient imminente, le fils aîné de François Lahure, Maurice, vient d'être recruté et il effectue ses premières semaines de service militaire, au centre de renfort et d'instruction (CRI) des Chasseurs ardennais installé à la caserne Trésignies à Charleroi. Maurice va-t-il comme son père en 1914, connaître une campagne militaire? Heureusement pour cette jeune recrue, son instruction n'étant pas terminée, il n'est pas mobilisé en mai 1940.

Maurice est engagé à la Régie des Télégraphes et Téléphones à Arlon. Il épouse en 1945, Jeanne Collet, fille unique d'un collègue cheminot de François Lahure, Auguste Collet. Le couple n'a pas d'enfant. Maurice dont l'amabilité est appréciée par tous les habitants du village, entame une carrière dans la politique locale. Il sera bourgmestre de Bellefontaine de 1970 à 1976 et sera donc le dernier bourgmestre bellefontain avant la fusion des communes.

Louis Lahure, ingénieur industriel formé à Pierrard, s'expatrie au Congo peu après son mariage. De retour en Belgique, il est occupé comme dessinateur aux Ponts et Chaussées dans la région de Charleroi. A l'aube d'une belle carrière administrative, il meurt tragiquement dans un accident de circulation âgé d'à peine 40 ans.

Quant à François Lahure, pensionné des chemins de fer après la deuxième guerre et devenu veuf en 1958, il pratique un peu la culture, gardant une vache et quelques chèvres. Il meurt à la clinique de Saint-Mard le 13 juillet 1976, à l'âge de 87 ans.

Les monuments commémoratifs de la Grande Guerre dans la commune de Tintigny

1. Rossignol

Les dictionnaires de la langue française renseignent l'étymologie latine du verbe commémorer : commemorare de memoria, mémoire, qui signifie rappeler, évoquer, mentionner. Commémorer, c'est faire mémoire, c'est rappeler par une cérémonie ou un monument le souvenir d'une personne ou d'un événement. Alors que le centième anniversaire du début de la Grande Guerre se profile à un horizon plus très lointain, le cercle d'histoire locale de Tintigny a choisi de vous présenter une série d'articles consacrés à nos monuments commémoratifs de la première guerre mondiale.

Tous les villages de notre commune et spécialement le village de Rossignol comptent sur leur territoire de nombreux mémoriaux qui rappellent que notre région a été le théâtre, lors de l'invasion allemande en août 1914, d'effroyables combats particulièrement meurtriers, tant pour les belligérants que pour la population locale. Au début des années '20, encore terrifiée par la tragédie du 22 août 1914 qui l'avait décimée, la population de Rossignol a voulu que les générations futures conservent à tout jamais le souvenir des civils et des militaires morts par milliers sur son sol.

Dans ce premier article, nous allons présenter quatre monuments commémoratifs de Rossignol, à savoir, *le monument des Coloniaux*, qui fut élevé à la mémoire des milliers de victimes militaires françaises, *le caveau des fusillés*, qui rappelle le martyre des villageois, *la pietà du camp de la misère* où furent rassemblés, après les combats, les prisonniers militaires et les otages civils et enfin, *la stèle Psichari*, lieutenant artilleur à la division coloniale et célèbre écrivain chrétien, mort à Rossignol au soir de la bataille.

Pour être complets, nous aurions dû présenter *la plaque commémorative* sur la façade de l'école communale et *le mémorial individuel dédié à Jules Cozier*, agent des Eaux et Forêts, habitant de Rossignol fusillé le 26 août en gare d'Arlon mais, ces deux derniers monuments suscitent moins d'intérêt historique ou esthétique.

Outre ces mémoriaux, on relève aussi à Rossignol de nombreux monuments funéraires dans les deux nécropoles militaires et dans le cimetière paroissial, mais nous n'en parlerons pas ici. Il n'est pas non plus dans notre propos de rapporter les opérations militaires et les massacres d'août 1914. Nous avons déjà consacré plusieurs Viviers à la Grande Guerre. Toutefois, pour bien comprendre l'importance de ces mémoriaux, avant de les décrire, nous relaterons succinctement les personnes et les événements tragiques dont ils perpétuent le souvenir. Commémorer c'est faire mémoire. Encore faut-il savoir de quoi on fait mémoire!

Pour ce travail, nous nous sommes basés essentiellement sur la troisième édition du livre *Rossignol* écrit par l'abbé Joeph Hubert et Joseph Neujean, qui, à côté de la narration des combats et des exactions commises par les Allemands, font une large place à toutes les manifestations commémoratives de l'après-guerre. Nous avons aussi consultés le *Journal commenté du commandant Jean Moreau* témoin privilégié de la bataille qui a recueilli de nombreux témoignages de civils et de militaires, et enfin, les livres consacrés au combat de Rossignol écrits par Jean- Claude Delhez auteur réputé de diverses études sur les premiers jours de la guerre 1914-1918.

Le monument des Coloniaux

Les événements immortalisés dans ce monument se déroulent le 22 août 1914. Voici ce qu'en dit Jean-Claude Delhez dans son livre Les batailles de Virton et Rossignol racontées par les combattants : « Le corps d'armée colonial, qui cantonne depuis quelques jours à la frontière franco-belge, à reçu l'ordre de marcher sur Neufchâteau pour frapper le coup décisif dans l'offensive de la 4ème armée française. La division se met en route le 22 à l'aube pour Neufchâteau où elle doit aller cantonner. Même si elle marche vers l'ennemi la journée s'annonce calme : aucune infanterie allemande n'est signalée avant la Lesse. C'est donc l'esprit serein que les fantassins français abordent la forêt de Rossignol qu'il va leur falloir traverser sur plusieurs kilomètres pour déboucher au sud de Neufchâteau. Il est 7h30 quand l'avant garde s'y heurte à une résistance si vive qu'il faut déployer la totalité du 1^{er} régiment d'infanterie coloniale dans le bois, soit plus de trois mille marsouins ».

La suite est une véritable tragédie. L'une après l'autre toutes les unités coloniales, mal informées, vont se heurter à un ennemi puissamment retranché dans les bois. A la mi-journée, les troupes allemandes prennent l'initiative et avancent vers Rossignol où les coloniaux se retrouvent débordés et encerclés. Deux divisions allemandes, les 11 ème et 12 ème divisions du duc de Wurtemberg, vont étrangler la division coloniale et l'anéantir. Vers 19 heures, les Allemands sont maîtres du village et de ses environs. Les régiments coloniaux engagés dans la bataille de Rossignol ont perdu en quelques heures les deux tiers de leurs effectifs, soit 11.500 soldats dont 2750 tués. Le général de division Raffenel et le général de brigade Rondony sont morts dans les combats. Le second général de brigade, Montignault, est blessé et fait prisonnier. Les Allemands quant à eux laissent sur le terrain 3500 hommes dont 1250 tués. Au total, le choc des armées à Rossignol a mis hors de combat 15.000 soldats dont 4000 morts.

Dressé au nord du village à l'intersection des routes de Suxy et de Neufchâteau, à l'endroit où s'élevait jadis un calvaire, le monument aux Coloniaux est sans doute le mémorial le plus célèbre de la région. Il s'agit d'un monument en petit granit bleu, de quelque six mètres de haut sur quatre de large, formant un grand portique cintré, ouvert sur les quatre côtés identiques, rappelant les arcs de triomphe ... suite page 17 ...

Annonces la petite ligne 0 15
Faits divers n 1 50
Réparations judiciaires n 1 00
Nécrologies n 1 25
Réclames n 0 50





On traits à forfait pour les annonces d'une certaine importance ou plusieurs fois répétées.

Paraissant six

Annonce publicitaire.

Jeunes mariés. Avant de faire vos achats de meubles, venez visiter les magasins de la maison E. JACOUEMIN à Tintigny. La plus importante et la mieux outillée du pays. Vous y découvrirez un choix énorme, plus de 250 meubles y sont exposés et ayant été fabriqués en série tout l'hiver, ce qui me permet de les livrer à des prix très avantageux. Achetez donc directement en fabrique plutôt que chez revendeurs et dépôts des fabriques de la ville qui ont : port, emballage, magasinage et bénéfice que le client doit naturellement payer! Pourquoi l'ouvrier de la campagne, bien outillé, ne produirait-il pas aussi bien que celui de la ville dont les besoins sont beaucoup plus étendus et plus onéreux. Demandez les échantillons de flocons (depuis 7 frs la balle de 25 kg) et prix pour matelas envoyés gratis. (Av. Lux. 6 janvier)

Nouvelles communales Saint Vincent.

Le placement de grisailles dans l'église de Saint Vincent vient d'être approuvé par arrêté-royal. L'administration communale a d'autre part été autorisée à vendre 3 a. 48 c.a. de terrains communaux incultes au lieu-dit « Grand Bois ». (9 janvier)

Au patronage de Tintigny.

Assemblée catholique. Conférence par monsieur Van den Corput le dimanche 19 janvier 1913 à 2 h. ¾ au local du patronage St Joseph. Sujet: la question militaire. Tous les catholiques sont priés d'y assister. (17 janvier)

Nomination.

Toutes nos félicitations à monsieur François, notre médecin-vétérinaire à Tintigny qui par arrêté-royal vient d'être nommé expert des viandes de boucherie dans les de communes Tintigny. Bellefontaine. St Vincent. Termes, Rossignol, Rulles et Villers-sur-Semois. (19 janvier)

Très pressé.

On demande de suite chez Julien-Thonon à Tintigny une demoiselle de magasin. (22 janvier)

Wateringue à St Vincent

Un arrêté-royal du 31 décembre 1912 alloue à la wateringue des Vieux-prés sur le territoire de St Vincent un subside de 6180 frs. pour des travaux d'amélioration de terrains fongueux exécutés dans le vallon de la Gravière. (26 janvier)

Marbehan. Incident au chemin de fer.

Avez-vous lu l'autre jour qu'en Flandre un train avait été arrêté par une oie. Nous avons mieux que cela dans Luxembourg: 7 trains arrêtés par un corbeau. Le fait s'est passé samedi matin aux environs de Mellier. Un train, puis un 2è, puis un 3è et ainsi de suite jusqu'à 7. ont été arrêtés à la queue leu leu et immobilisés pendant quelque temps les signaux ne leur permettant pas le passage. Enquête faite sur cette situation anormale. Il s'agissait d'un corbeau qui en volant à ras de terre était venu s'empêtrer dans les fils reliant les blocs et avait, en cherchant -

Belgique

Un an fr. 12.00 Six mois 56.50 Trois mois 4.00

ois par semaine

- 1913

Tout ce qui concerno le journal doitêtre adressé à M. GOFFINET, imprimeur-éditeur. rue de l'Athénée, à TINTIGNY

en vain – à se dépêtrer, provoqué un embrouillamini (appelez cela court-circuit ou comme vous voulez). Le délinquant a été amené à Arlon le soir.

PS: contrairement à ce qu'on pourrait croire, le corbeau n'est pas un canard. (27 janvier)

Le crime de Tintigny.

Le parquet d'Arlon a procédé mardi à la reconstitution des différentes scènes qui d'après la version du meurtrier J. Naviaux précédé, accompagné et l'assassinat du malheureux Léopold Ferir. Tous les dires de Naviaux ont été contrôlés et celui-ci a donné des détails si exacts et si vérifiés qu'il ne semble pas possible de douter encore de sa véracité. Il a notamment indiqué l'endroit où il avait pris le bras de charrette qui lui a servi à perpétrer son crime, la façon dont il a pénétré dans la maison, les pièces qu'il a visitées, les meubles qu'il a fouillés, l'argent qu'il a découvert, et cela avec la plus rigoureuse précision. Ce devoir judiciaire après lequel Naviaux a été reconduit à la prison d'Arlon, avait attiré sur les lieux une foule de curieux dont l'intérêt se comprend tant a été grande l'émotion produite dans la contrée par ce crime abominable. (2 février)

Macabre découverte.

Hier, on a retrouvé dans les eaux de la Semois à Izel le corps d'un nommé Houlmont de Saint Vincent disparu depuis le mardi gras. (16 février).

Vente publique.

Ce dimanche 2 mars à 1 h. en la demeure de monsieur Ferir en son vivant médecinvétérinaire à Tintigny, à la requête de ses héritiers, Me Lefèvre, notaire à Tintigny, vendra publiquement 1. Le mobilier; 2. 12 parcelles de terre et prés; 3. Une belle et spacieuse maison avec pré, verger et jardin à Tintigny, le tout ne formant qu'un ensemble d'une contenance de 1 ha 80 ares longeant la Grand'route et la rivière la Semois. (21 février)

Incendie à Lahage.

Un incendie s'est déclaré vendredi chez le sieur Draime Adelin. La maison, le mobilier ainsi que les récoltes sont devenues la proie des flammes. La maison voisine est fort endommagée ainsi qu'une partie du mobilier. On ignore les causes du sinistre. Il y a assurance. (24 février)

Progrès technique.

On a fait avec succès une expérience de conversation téléphonique entre Londres et Berlin via la Belgique. La distance entre les deux capitales, environ 1100 Km., est la plus grande à laquelle la voix humaine ait jamais été entendue. De Londres à Berlin, la voix perd en netteté. (10 mars)

Peintres

On demande un ouvrier et un apprenti chez Prieur-Boch à Tintigny. (14mars)

Judiciaire

On se souvient qu'un nommé Jaminet, dit Barbanson, sujet français, fut pour un

L'Echo de Tintigny (suite)

moment impliqué dans une tentative criminelle à Tintigny. Cet individu vient d'être l'objet d'un arrêté d'expulsion. (21 mars)

Bellefontaine. Bureau de bienfaisance.

Un arrêté-royal en date du 23 mars 1913 déclare non fondé le recours formé par le secrétaire du bureau de bienfaisance de Bellefontaine contre l'arrêté du 17 octobre 1912 par lequel la députation permanente du conseil provincial de Luxembourg approuve la délibération dudit bureau de bienfaisance en date du 18 février 1912, prononçant la révocation de son secrétaire. (9 avril)

Tintigny. Cour d'assises.

Au rôle de la cour d'assises de la province de Luxembourg dont la prochaine session s'ouvrira au palais de justice à Arlon le 29 avril courant, sous la présidence de monsieur Jungers, conseiller à la cour d'appel de Liège, figurent 4 affaires, dont l'affaire Naviaux, Jean, Florentin, Joseph, manœuvre à Pin (Izel), détenu, accusé d'avoir :

- 1. A Sainte Marie (Etalle) le 30 octobre 1912, soustrait frauduleusement une sacoche contenant environ 135 frs. au préjudice de Protin Jules;
- 2. A Tintigny, dans la nuit du 8 au 9 novembre1912 commis volontairement et avec intention de donner la mort, un homicide sur la personne dudit Léopold Ferir, pour faciliter le vol ou en assurer l'impunité (22 avril)

Avis particulier.

Le soussigné Jules Protin de Tintigny ne reconnaît plus aucune dette contractée par sa femme née Louise Wavreille, celle-ci ayant quitté le domicile conjugal. (4 mai)

Travaux aux chemins de fer.

On projette la mise à double voie des lignes Marbehan - Virton et Virton Bellefontaine. (13 mai)

Communion à Saint Vincent.

On nous écrit: Dimanche dernier nous avons eu à Saint Vincent la première communion. Mr le Curé, les sœurs, les parents, l'instituteur, tous ont rivalisé de zèle et de dévouement pour faire les choses le plus dignement possible. Quels soins, quelle assiduité monsieur le Curé n'a-t-il pas prodigués aux enfants les semaines ayant précédé ce beau jour. Tout le monde est d'accord pour faire l'éloge de ce digne pasteur et dans notre reconnaissance nous joignons le nom de Sœur Pétronille au nom de notre bien-aimé curé. (15 mai)

Mort dramatique à Saint Vincent.

Ce matin, le jeune Bastin, âgé de 18 ans, en gardant le bétail s'amusait à tirer des coups de revolver dans la direction des corbeaux. Qu'arriva-t-il tout à coup? On ne sait! Le fait est qu'on le trouva étendu, sans vie, la poitrine trouée d'une balle. Le parquet est attendu. Médecin et gendarmes sont sur les lieux. (24 mai).

Émouvantes funérailles.

Lundi 26 ont été célébrées à Saint Vincent les funérailles de monsieur Clément Bastin dont "L'Avenir" annonçait il y a quelques jours la mort si tragique. Non seulement la jeunesse, mais la province toute entière s'était fait un devoir d'accompagner jusqu'à sa dernière demeure le jeune et regretté disparu. De tout cœur nous nous unissons aux paroles qui furent prononcées sur la tombe par monsieur Ulysse Guirsch au nom de la jeunesse de Saint Vincent, aux parents si cruellement éprouvés. (31 mai)

... <u>suite de la page 13</u> ... qu'on dressait dans l'Antiquité pour glorifier un fait mémorable. Chaque ouverture est surmontée par un arc en plein cintre qui repose sur deux piliers dont la base est une moulure rectangulaire dont trois côtés font saillie reposant sur un socle carré. Au-dessus de la clef de voûte, on remarque une imposante corniche de style composite sur laquelle est placé un attique portant, sur la face antérieure, une Croix de guerre et l'inscription suivante : « A la mémoire des coloniaux. 22 août 1914 ». Sur le même côté du bâtiment les piliers qui encadrent l'ouverture sont ornés de palmes du martyre en bronze. Elles mesurent 68 centimètres. La couverture de l'édifice est réalisée par une plate-forme qu'une croix de Lorraine surmonte.

Au centre du monument, posé sur un socle massif, une statue également en granit bleu, d'un mètre septante de haut, représente un soldat colonial en position offensive, marchant droit devant d'un pas décidé, baïonnette au canon.

L'emplacement du monument n'est pas dû au hasard. C'est d'ici que, le 22 août 1914 au matin, les coloniaux s'engagèrent dans la forêt de Neufchâteau qui, pour des centaines d'entre eux, allait être leur tombeau.

Le mémorial est l'œuvre du marbrier Edouard Jeanmart établi à Sainte-Marie-sur-Semois qui, au sortir de la guerre, exécuta, avec son fils Jules, plusieurs monuments commémoratifs dans la région, par exemple les monuments aux morts de Bellefontaine, Lahage, Les Bulles, Mussy-la-Ville, Vance et Villers-sur-Semois. Le nom du sculpteur est gravé sur le monument.

Le monument aux coloniaux, financé par une souscription publique nationale, avait été commandé par un comité d'action franco-belge présidé par Paul Feunette, militaire retraité à Lunéville, dont le fils, Gabriel Feunette, chasseur d'Afrique au 3ème régiment, avait été tué à l'ennemi le 22 août 1914 dans le combat de Rossignol. Le bourgmestre et le curé de Rossignol étaient respectivement vice-président et secrétaire de ce comité d'action. D'éminentes personnalités françaises et belges avaient accepté de patronner l'œuvre, dont du côté belge, le Roi Albert 1er et le gouverneur de la province de Luxembourg, le comte de Briey, et du côté français, MM Poincaré et Briand, membres du gouvernement, les maréchaux de France, Foch et Lyautey et le général Gouraud, gouverneur militaire de Paris. Ce dernier accepta de présider les cérémonies de l'inauguration du monument qui eurent lieu le 22 août 1927. La presse locale relata abondamment cette journée mémorable qui fut contrariée par un temps de pluie exécrable : « Après la remise de la croix de guerre à la commune de Rossignol par le général Gouraud au nom du président de la république française, le cortège se forme - pour autant que le très mauvais temps le permette - pour se rendre aux monuments des coloniaux à l'entrée de la forêt. C'est un désastre, il pleut toujours. On ne voit que des parapluies ruisselants d'eau. Mr. le Curé bénit le monument puis Mr. Feunette, président du comité, gagne la tribune et avant de remettre le monument à l'administration communale, il brosse à larges traits l'histoire de la bataille. Après lui le bourgmestre Hinque prend la parole en ces termes : En acceptant le dépôt, ou plutôt la garde, du magnifique monument élevé par vos soins et le concours dévoué de vos

compatriotes je remplis un devoir d'honneur et de reconnaissance. Car, c'est un grand honneur pour notre commune d'abriter dans son sol, les restes sacrés de ces milliers de héros qui reposent dans nos deux cimetières militaires. Le passé répond de l'avenir! » (Av Lux. 22-23 août 1927)

Un an après avoir vu réalisée l'œuvre de sa vie, miné par le chagrin, Paul Feunette se suicida à proximité du monument le 18 août 1928. (Cf. Vivier n°47)

Le caveau des fusillés.

Dès le soir de la bataille relatée ci dessus, et surtout le lendemain 23 août, les Allemands exercent des représailles injustifiées sur la population : 4 civils sont abattus et 72 maisons sont brûlées. Les mêmes excès sont commis sur tout le front, de Ethe à Tamines en passant par Tintigny et Dinant. Le mardi 25 août, 108 hommes de Rossignol, 7 de Breuvanne et 5 de Saint Vincent retenus depuis deux jours comme otages sont emmenés vers Marbehan et de là, par chemin de fer, jusqu'à la gare d'Arlon où ils sont fusillés le 26 août au matin sans autre forme de procès. Le curé J. Hubert et J. Neujean précisent à propos du martyre des habitants de Rossignol que sur une population de 900 habitants, les Allemands firent 112 victimes civiles qui laissèrent 64 veuves et 142 orphelins.

Les cadavres des victimes de la tuerie du 26 août en gare d'Arlon sont enfouis sans cercueil ni suaire, dans une fosse commune hâtivement ouverte dans le cimetière d'Arlon. Ils y demeureront six ans avant d'être exhumés et ramenés à Rossignol les 18 et 19 juillet 1920. Pour contenir les 40 cercueils qui rassemblaient chacun les restes parfois méconnaissables de trois victimes, on a creusé en 1920 un vaste caveau dans un tertre formant éperon entre la route de Tintigny et un chemin de campagne, au lieudit « Au Calvaire », au sud du village. A remarquer, la croix de l'ancien calvaire qui domine l'hypogée. Vu l'ampleur des travaux, l'aménagement de ce site fut confié au célèbre architecte bruxellois Adrien Blomme.

Quelques mois après la translation des corps des fusillés, la crypte fut protégée par un mur robuste de 9,70 mètres de long sur 4,55 mètres de haut, réalisé en pierre blanche d'Euville, une petite commune française du département de la Meuse. Au centre du mur, une porte rectangulaire en bronze, sur laquelle est gravé le mot « Pax », scelle l'entrée du caveau. Le haut du mur est décoré d'un bas relief de 6,80 mètres de long sur 1,30 mètres de haut, œuvre de l'artiste anversois Frans Huygelen sculpteur d'autres monuments commémoratifs, notamment le mur Tshoffen à Dinant et le mémorial du général Thys au parc du Cinquantenaire à Bruxelles.

La frise du caveau des fusillés mérite d'être commentée : elle représente la scène complète d'un mort civil entouré par la Victoire et la Patrie.

Au centre de la composition un corps sans vie est allongé sur un linceul. Il symbolise la mort tragique des victimes civiles de Rossignol. A gauche du corps, une Victoire

sous les traits d'une jeune fille drapée à l'antique, s'avance pour poser une couronne de lauriers sur le front du martyr. La Victoire marche dans un geste symbolique de conquête. Elle précède l'armée vengeresse figurée par 9 soldats dont un tambour et un clairon pour exécuter la sonnerie « Aux champs », un soldat armé d'un glaive et un porte-étendard qui incline respectueusement le drapeau national. A droite du héros mort, la Patrie portant les voiles de deuil, dépose un bouquet de fleurs. Elle précède le cortège des veuves et orphelins. Les onze personnages sculptés représentent toutes les situations vécues après le drame : la vieille dame brisée, ployant sous la douleur de la perte d'un mari et d'un fils, suivie par sa petite-fille, à l'air grave malgré son jeune âge, et par son petit-fils, encore insouciant, chargé de fleurs. On observe encore une jeune veuve protégeant son nouveau-né et des jeunes filles éplorées suite à la disparition de leurs fiancés. Commentant cette œuvre d'art émouvante, voici ce qu'écrivait le reporter d'un quotidien régional : « A droite défile le long cortège de ceux qui ont perdu, dans la sanglante boucherie, un père, un mari ou un fils. Tout ce que l'horrible assassinat de ces malheureux a provoqué de misère et de deuil est symbolisé là avec une admirable clarté, une admirable délicatesse. Il est bon qu'un tel spectacle soit gravé dans la pierre. Ce caveau à l'entrée du village où dorment 120 fusillés et le commentaire éloquent du bas-relief qui le surmonte, seront pour nous bien mieux que les récits qui s'altèrent et s'oublient, ce cilice qu'il nous faut porter toujours pour nous rappeler, dans les douceurs de la paix, qu'il ne faut pas s'y endormir.» (L'Avenir du Luxembourg, 3/6/1925, Arch. Etat, Arlon)

Le caveau des fusillés, financé par souscription publique, fut inauguré le 1^{er} juin 1925 en présence de Sa Majesté la reine Elisabeth de Belgique.

La pietà du « Camp de la misère »

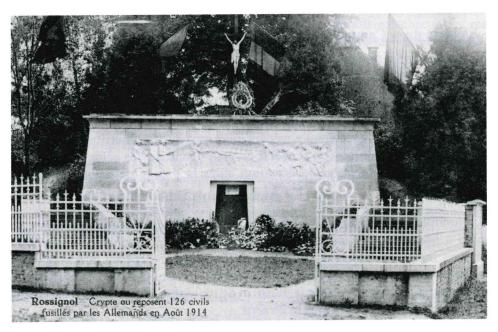
A la sortie nord du village, en face de l'ancienne brosserie Huriaux s'étend encore aujourd'hui une vaste pâture de plusieurs hectares longée par la route nationale menant à Neufchâteau. Le 22 août 1914 au soir, cette prairie est choisie par les vainqueurs comme lieu de rassemblement de quelque 3000 prisonniers français. Les prisonniers, étroitement surveillés, y restèrent plusieurs jours sans aucune nourriture. Ils appelèrent le lieu « Camp de la misère » en souvenir du nom donné par les coloniaux à un îlot de la Meuse transformé en camp de détention après la défaite de Sedan en septembre 1870.

Le lundi 24 août après midi, des dizaines de civils retenus comme otages furent conduits à leur tour au camp de la misère. Le mardi 25 en début d'après-midi les prisonniers français partirent en colonne vers la gare de Marbehan, à 6 kilomètres de là. Ils embarquèrent pour les stalags en Allemagne. Un peu plus tard dans l'après-midice fut au tour des civils de quitter la plaine et de rejoindre la gare de Marbehan et puis celle d'Arlon où ils furent abattus le 26 août.

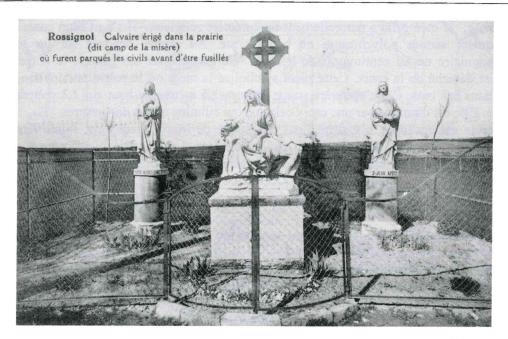
Pour commémorer ces détentions, l'abbé Joseph Hubert prit l'initiative en 1931



- Le monument aux coloniaux (1927) entre les routes de Suxy et de Neufchâteau -



- Le caveau des fusillés construit en 1925 au pied de l'ancienne croix du calvaire -



- <u>La Piétà érigée en 1931 à l'initiative du curé de Rossignol, Joseph Hubert,</u> au lieu-dit " Camp de la misère", route de Neufchâteau -



- <u>La stèle, élevée en 1920 route de Tintigny, en l'honneur d' Ernest Psichari à l'endroit où le lieutenant écrivain fut tué le 22 août 1914</u> -

d'ériger un calvaire, en bordure de route, à l'entrée de la prairie. Don du curé de la paroisse, le mémorial a naturellement un caractère religieux. Il s'agit d'un ensemble de quatre statues polychromes en béton armé. Au centre, déposée sur un socle rectangulaire de 80 centimètres de haut, la Vierge tient sur ses genoux le corps du Christ détaché de la croix. Cette pietà symbolise la mère ou la patrie portant son fils tué dans ses bras. Cette première statue mesure 1,6 mètres de haut sur 1,3 mètres de large. Elle est dominée par une croix celtique qui culmine à plus de 4 mètres.

La croix est encadrée, à gauche, par une statue de Marie Madeleine, sainte femme myrophore, et à droite, par la statue de l'apôtre Jean. Les statues qui reposent sur un socle cylindrique de près d'un mètre, ont chacune une hauteur de 1,80 mètres.

La pietà fut inaugurée le 23 août 1931.

La stèle Psichari

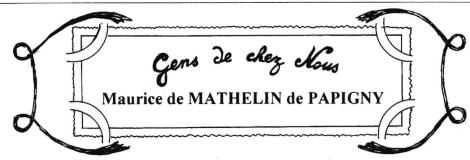
Ernest Psichari naît le 27 septembre 1883 à Paris. Par sa mère il est le petit-fils d'Ernest Renan, écrivain et historien. Alors que son grand-père eut une vocation ecclésiastique avant de perdre la foi, Ernest Psichari, élevé dans la laïcité, se convertit au christianisme à l'âge de 30 ans. Militaire de carrière, il revenait à cette époque d'une campagne en Mauritanie où, dans le désert, il avait pu méditer sur le sens de sa vie. Le livre qui fait sa notoriété, *L'Appel des Armes*, est tout imprégné d'idéalisme et de foi.

Comme J. Hubert et J. Neujean le mentionnent dans leur ouvrage déjà cité, au début du mois d'août 1914, ayant embrassé la foi chrétienne sans restriction et ayant décidé de se faire dominicain, le lieutenant d'artillerie Ernest Psichari part aux combats en déclarant : « Je vais à la guerre comme à une croisade parce que je sens qu'il s'agit de défendre les deux grandes causes à quoi j'ai voué ma vie ». Ernest Psichari meurt à Rossignol à côté de sa pièce d'artillerie le 22 août au soir, tenant son chapelet à la main. Durant les années d'après guerre, Ernest Psichari, comme Charles Péguy également mort à la guerre, servirent de modèles aux jeunesses catholiques belge et française.

Sur le talus de la route vers Tintigny, à l'endroit même où tomba Psichari, on découvre un monolithe en granit, de section quadrangulaire, levé, formant un obélisque, d'une hauteur de 2,32 mètres et d'une base de 60 centimètres, posé sur un socle faisant saillie de 60 centimètres de haut. La pierre est terminée par un pyramidion. Sur la face antérieure du monument est sculptée une épée nue, signe de force et de courage, ainsi que le nom du héros. Sur les faces latérales, une inscription rappelle que c'est en ce lieu que Psichari tomba le 22 août 1914.

La stèle fut inaugurée le 23 août 1920.

A suivre Les monuments commémoratifs à Ansart et à Tintigny



Tintigny a vu naître un célèbre sculpteur du 19^{ème} siècle dont les œuvres embellissent aujourd'hui encore plusieurs monuments et espaces publics. Il s'agit de Maurice de Mathelin né le 31 juillet 1854 au château de Villemont.

Son père Jean-Baptiste Gabriel Hyppolite de Mathelin, né le 23 octobre 1818, avait épousé le 17 décembre 1844, Laure Josephine Henriette d'Huart, née le 9 avril 1822, une des dix enfants du baron Auguste Henri Vincent d'Huart, célèbre homme politique au temps de l'indépendance de la Belgique, député permanent du conseil provincial du Luxembourg de 1836 à 1858, résidant au château de Villemont à Tintigny avec son épouse Appoline Eléonore d'Anethan de la Trapperie,

Après leur mariage célébré à Tintigny, Jean Baptiste et Laure vivent à Aubange, dans le château de Claimarais. L'ancien propriétaire de ce château, Joseph Léopold de Papigny, en avait fait don en 1826 à son cousin, Jean-Baptiste Gabriel Hyppolite de Mathelin, à condition que celui-ci accole à son nom celui de la famille de Papigny.

C'était alors une antique maison forte. Dès 1839 les de Mathelin la transforment en un spacieux château qui subsiste encore de nos jours. Laure d'Huart se plaît assurément dans cette confortable bâtisse mais selon l'habitude de l'époque, elle choisit d'accoucher auprès de ses parents, au château de Villemont.

Après Marguerite Auguste Ida, née à Villemont le 6 mai 1848, et Léopoldine, née le 13 août 1851, c'est au tour de Maurice de voir le jour, le 31 juillet 1854, sur les bords de la Semois. Le jour même, le bourgmestre Guiot inscrit l'heureux événement, le 21 ème de l'année, sur le registre des naissances de la commune de Tintigny. Le petit Maurice ne restera à Villemont que quelques jours de l'été 1854, mais pour toujours son acte d'état civil indiquera Tintigny comme lieu de naissance.

Pour être complets sur la généalogie et l'identité de Maurice de Mathelin, signalons que par jugement du 9 mars 1880, le tribunal de première instance d'Arlon autorise Maurice de Mathelin à ajouter à son nom patronymique celui de de Papigny. On se rappelle qu'en 1826, un descendant de cette famille aristocratique française, avait fait don du château de Claimarais au père de Maurice, à condition que ce dernier ajoute de Papigny à son nom patronymique.



Né au château de Villemont, Maurice de Mathelin grandit au château de Claimarais à Aubange dans un milieu cultivé qui lui donne le goût de l'art. Il est attiré par la peinture et surtout la sculpture qu'il étudie à l'Académie royale des Beaux-Arts de Liège. C'est à Liège que, le 6 avril 1880, il épouse Louise d'Andrimont, la fille du prestigieux bourgmestre de Liège, Henri-Julien d'Andrimont, administrateur-délégué des charbonnages du Hasard à Micheroux, qui, entre autres mérites, remplit au cours

de sa carrière politique, toutes les fonctions électives existant en Belgique à son époque : conseiller communal, conseiller provincial, député et sénateur. Après son mariage, Maurice de Mathelin devient secrétaire particulier d'Henri-Julien d'Andrimont. Le foyer de Maurice et Louise s'agrandit de plusieurs enfants, Paul, l'aîné, Françoise, la benjamine, et, entre ces deux enfants, Hyppolite, qui fera une très honorable carrière d'écrivain durant le première moitié du 20ème siècle.

Au décès de son beau-père, en 1891, Maurice de Mathelin se consacre pleinement à la sculpture. Son talent atteint rapidement sa pleine maturité



comme en témoigne sa statue « Le Souci » qui est dressée vers 1892 parmi d'autres œuvres majeures d'artistes belges, dans le célèbre jardin botanique de Bruxelles.

En 1893, la façade du bâtiment central de l'université de Liège (actuellement place du XX août) est décorée de six figures allégoriques de l'enseignement, quatre figures masculines, le droit, la philosophie, les mathématiques et la médecine, et deux figures féminines, les arts et l'étude. Cette dernière est l'œuvre de Maurice de Mathelin. L'artiste statuaire représente son sujet tenant une feuille de papier et une plume.

Ensuite, vers 1901 (soumission du 21 avril 1900), c'est la façade de l'hôtel des postes de Liège, rue de la Régence, qui est ornée de plusieurs statues coulées en bronze sorties de l'atelier de Maurice de Mathelin. On en compte six grandes et neuf petites. Encore visibles aujourd'hui, elles représentent d'anciens bourgmestres de la ville et le personnel des postes.

On doit aussi à Maurice de Mathelin de nombreux bustes en marbre dont celui du bourgmestre de Liège Henri-Julien d'Andrimont, du haut magistrat Eugène Defacqz et du célèbre médecin luxembourgeois Jean-Pierre Nuel, professeur d'ophtalmologie à l'université de Louvain.





Maurice de Mathelin est aussi un graveur médailliste réputé. On retient de lui une médaille à l'effigie de Charles Rogier gravée à la fin du 19^{ème} siècle pour rappeler les événements de 1830 et surtout une petite plaquette dédiée à Zénobe Gramme, l'inventeur de la dynamo. Frappée en plusieurs exemplaires par le médailleur bruxellois Paul Fisch, la plaquette argentée fut offerte aux lauréats de l'enseignement électro-technique de l'Ecole industrielle de Liège en 1905. On voit sur l'avers de cette médaille, le buste de Gramme encadré du nom de son lieu de naissance en 1826 (Jehay-Bodegnée) et de son lieu de décès en 1901 (Bois-Colombes). Quant au revers, il présente Zénobe Gramme en jeune chercheur, assis sur une enclume devant un établi de menuisier et lisant un livre scientifique d'où viendra sa géniale invention qui est représentée à l'arrière-plan.

Cette œuvre abondante et variée vaut à Maurice de Mathelin l'estime et la célébrité. En 1899 par exemple, il est nommé à la Commission royale des monuments pour la province de Luxembourg. Autre exemple, en 1904, il est admis comme membre associé au réputé Institut archéologique liégeois qui rassemble dans ses rangs d'illustres professeurs d'universités, des historiens, des scientifiques, des géologues, bref, tout ce que la région liégeoise, compte comme érudits et artistes.

Couronnement de sa carrière artistique, Mathelin est choisi pour décorer la façade du palais des fêtes de l'Exposition Universelle de Liège, inaugurée le 27 avril 1905.

Le 11 mai suivant le roi des Belges, Léopold II, visite l'exposition et est reçu avec

magnificence dans le Palais des fêtes situé aux Vennes. Il est certain qu'en cette occasion, le Souverain fut renseigné sur l'identité du sculpteur des majestueuses statues surmontant le fronton du pavillon.



Hélas, Maurice de Mathelin ne profitera que peu de temps de sa renommée. Le 10 octobre 1905, étant au sommet de son art, il meurt à Liège, âgé d'à peine 51 ans. Il est enterré au cimetière de Robermont, créé un siècle auparavant, dans les jardins d'une ancienne abbaye cistercienne.

CHRONIQUE DU TEMPS PRÉSENT

Éclipsés par l'important chantier d'aménagement de la grand' place de Tintigny, les travaux réalisés sur la route d'Ansart (RN 879) à l'automne dernier seraient passés inaperçus s'ils n'avaient provoqué quelques embarras de circulation.

Les motifs de ces travaux routiers à Gravière sont bien connus. Déjà au début du 19^{ème} siècle, à l'époque de l'annexion française, le conseil communal de Tintigny, - on disait alors le conseil municipal -, était confronté au problème de la dégradation de la route d'Ansart par un méandre de la Semois. Le 14 mai 1808, le conseil adressait une requête à l'autorité départementale pour pouvoir acquérir au lieu-dit *Norulles*, une parcelle en vue de modifier le cours de la Semois pour éviter que cette rivière, qui forme un coude et frappe violemment la berge au pont de Gravière, ne détruise à la longue le chemin d'Ansart. L'acquisition de terrains appartenant à Henry François fut autorisée et le tracé de la rivière fut modifié pour atténuer la courbe dommageable. Par la suite, on fit une seconde modification du territoire à Gravière : Le bras de la Semois qui se séparait du cours d'eau à cet endroit et se dirigeait, à partir de la rive droite, vers *Brifossés*, puis *Les Aviaux* et au-delà vers Breuvanne, fut supprimé. Cela permit de faire l'économie du pont en bois de Gravières qui enjambait cette dérivation de la Semois et dont l'entretien causait lui aussi de graves soucis à la communauté d'Ansart.

Nonobstant l'aménagement de 1808, la route de Tintigny à Ansart est restée exposée à la force du courant destructeur de la rivière ce qui nécessite régulièrement des travaux de renforcement de la rive droite de la Semois et de reconstruction d'un mur de protection à Gravière. Ce sont des travaux de ce type qui viennent d'être réalisés.



Vers 1952, photographie de la réception des travaux de réhabilitation de la route d'Ansart dégradée par le coude de la Semois à Gravière.

AVIS AUX AMATEURS DE PARQUETS ET PLANCHERS MASSIFS

En vue de la future délocalisation de nos locaux de stockage au zoning du haut du sud et pour éviter au maximum des déménagements coûteux, nous préférons dès à présent chaque samedi procéder à des ventes prix plancher.

Conditions:

- Achat et enlèvement immédiat
- Paiement au comptant
- Quantité limitée

Opération chambre à coucher - bureaux

- 22mm châtaignier poncé fin : 25€/m²
- 9mm chêne verni : 25€/m²

Les parquets

George

Facques

TINTIGN

Editeur responsable:

Jean-François Mouchet Rue du Centenaire, 55 6730 TINTIGNY